Message d’intérêt public

À quoi s’engage-t-on en cosignant un prêt?

Date de début : **9 septembre 2024**
Date de fin : **13 septembre 2024**
À l’échelle du Nunavut **60 secondes**

La Division de la protection du consommateur du ministère des Services communautaires aimerait rappeler aux Nunavummiuts que le fait de cosigner un prêt signifie que vous êtes légalement responsable du remboursement du prêt si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de paiement. Cela signifie que vous assumerez la responsabilité de la dette, mais pas que vous deviendrez propriétaire du bien. La cosignature d’un prêt pourrait vous être demandée pour un camion, un véhicule tout terrain, un bateau ou une hypothèque.

Pour cosigner un prêt, les prêteurs exigent généralement une bonne ou une excellente cote de crédit. De multiples raisons peuvent motiver une personne désireuse d’obtenir un prêt à vous demander d’être cosignataire, par exemple si elle n’y est pas admissible en raison d’un dossier de crédit insuffisant, d’un revenu instable ou d’un mauvais historique de crédit.

Avant de cosigner un prêt :

- Obtenez une copie de tous les documents s’y rattachant et assurez-vous que vous comprenez parfaitement les conditions et le montant total du prêt.
- Assurez-vous que vous pouvez vous permettre de payer la dette, les frais de retard et les frais de recouvrement si la personne qui contracte l’emprunt est en défaut ou en retard dans ses paiements.
- Prenez compte des conséquences de votre cosignature, car elle paraitra sur votre rapport de crédit, ce qui affectera votre capacité d’emprunt.

Si une personne vous demande de cosigner un prêt ou à l’inverse, si c’est vous qui le lui demandez, réfléchissez bien à la façon dont cela pourrait affecter votre situation financière ainsi que la sienne.

Pour de plus amples informations, contactez le Service de la protection du consommateur par courriel à ConsumerProtection@gov.nu.ca ou par téléphone au numéro sans frais 1-866-223-8139.

###

Contact avec les médias :

Heather Grant
Analyste des politiques
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux
867-975-5465
CGSComms@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications